

Commune de FARBUS

Procès-Verbal
Réunion du
Conseil Municipal

LUNDI 27 JANVIER 2025

Lundi 27 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Nicolas VASSEUR, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 17 janvier 2025.

Les élu(e)s présent(e)s physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Gérard LEROY ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre DEBARGE, Monsieur Jean Claude LANCIAL ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VASSEUR et Monsieur Jean-Edouard DUBOIS absent.

Monsieur Tony DUPONT est arrivé lors de la deuxième délibération.

Madame Marie-Hélène SAVARY est désignée Secrétaire de Séance.

Ordre du jour de la séance :

- DÉLIBÉRATION POUR LE GROUPEMENT D'ACHAT INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
- DÉLIBÉRATION DE NOMINATION DE MONSIEUR LE MAIRE (RÉTROACTIF)
- DÉLIBÉRATION AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX ÉGLISE
- POINTS DIVERS

En préambule, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de savoir s'ils ont des remarques éventuelles à exposer sur le dernier compte rendu.

Pas de remarque particulière, le compte-rendu de la réunion du 20 décembre est approuvé.

Il déroule ensuite l'ordre du jour de la séance.

Achat, fourniture, pose et nettoyage de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux ou intercommunaux du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras et pour le compte du Syndicat Mixte Artois Valorisation (delib 2025/1)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré la personne de la Communauté Urbaine d'Arras habilitée sur ce sujet. Il explique qu'il nous a été conseillé de faire une étude énergétique et que ça n'engage pas la commune. Une réunion publique va être programmée.

Il précise que l'exécution de ce marché pourra permettre à chaque membre du groupement de commandes d'obtenir des offres techniques et financières optimisées et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

En conséquence, il s'avère nécessaire de créer un groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

Dans ce cadre, la C.U.A. serait désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Election du Maire et des adjoint rétroactive (delib 2025/2)

Il est expliqué par la secrétaire aux conseillers que cette délibération est rétroactive.

Suite aux élections de février 2024, la délibération validant le déroulé des élections n'avait pas été faite et lors de la mise en place de conventions avec différents organismes nous avons besoin de fournir cette délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

POINT DIVERS**Le Garenneau :**

Point fait sur le Garenneau, correction des articles, et travail sur la mise en page. La diffusion du Garenneau est planifiée pour début Février.

Référent incendie et secours :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Tony DUPONT a été référent incendie et secours l'année dernière et lui demande s'il souhaite le rester. Monsieur DUPONT accepte la proposition et remercie l'ensemble du conseil.

Adressage des communes :

Monsieur le Maire explique que la commune a pour obligation de procéder à vérifier l'adressage de la commune notamment pour les pompiers, les livraisons...

L'ensemble du conseil décide de s'en occuper pour ne pas avoir recours à de la prestation payante.

Des groupes vont être constitués afin de procéder à la vérification de l'adressage des habitations si utile par exemple pour les secours et aussi pour les livraisons de plus en plus fréquentes à domicile.

TOUR DE TABLE :**Monsieur Nicolas VASSEUR :**

Monsieur le Maire laisse la parole à un Farbusien qui a assisté lors du conseil.

Celui-ci propose de réfléchir collectivement à la mise en place d'un dépôt de pain dans le village, Celui-ci pourrait être géré par l'association BEEP. Il propose de créer un endroit convivial, de partage, avec un contact humain.

Les étapes suivantes consistent à évaluer les conditions d'hygiène, trouver des bénévoles, mettre en place un système de commande et trouver un boulanger qui accepterait d'avoir un dépôt à Farbus.

Les conseillers trouvent que c'est une bonne idée et félicite le concitoyen pour sa proposition.

L'idée sera évaluée afin de vérifier la faisabilité.

Monsieur Pierre DEBARGE :

Pour les demandes de subvention, Monsieur DEBARGE explique qu'il faut réfléchir au fait de faire une demande de subvention globale pour la rénovation des bâtiments et l'aménagement du City Stade pour permettre d'avoir une vision totale sur l'intégralité des dépendances et avoir des paliers de subvention. Les étapes suivantes consistent à prendre des engagements sur plusieurs années, faire un audit énergétique sur l'intégralité des bâtiments communaux et obtenir les subventions nécessaires.

Il fait le bilan à ses collègues sur les subventions déjà demandées pour le City Stade.

Monsieur Hervé BRUMAIN : Retour sur les travaux à l'église. Les deux principaux chantiers à effectuer à l'église sont sur les vitraux et les fuites. Des devis sont en cours. Les prochaines étapes consistent à inscrire les travaux au budget et demander des subventions.

Pour l'aménagement de la «zone haute» intervention mi-février, nous devons définir les emplacements. Une réunion AFR va être programmée aux sujets des chemins.

Afin de pouvoir commencer les démarches concernant les travaux de l'Eglise, il est proposé de délibérer sur le fait d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions pour les travaux. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Madame Pascale WEYER : RAS

Madame Anne VISTICOT : demande s'il est possible de faire des contrats d'assurance et de mutuelle pour les citoyens avec le groupement de commune?

Madame Angélique PAYAGE : RAS

Monsieur le Maire lui demande de faire un cahier des charges pour les prochains colis des aînés afin d'intégrer des producteurs régionaux.

Monsieur Tony DUPONT : Pour la deuxième partie du parc : début des travaux le 17 février pendant 1 mois pour la préparation et ensuite mise en place du City Stade et du terrain de basket. Une commission finance est à prévoir fin février pour le budget.

Monsieur Jean-Paul MAGNIEZ : RAS

Monsieur Alexis THOBOIS : demande si nous avons un retour pour l'installation de lumière bleue pour les passages piétons et les arrêts de bus. Monsieur CHARTREZ va expliquer les retours qu'il a eus.

Madame Marie-Hélène SAVARY : le «café papote» continue et en ce début d'année un calendrier trimestriel a été fait. Elle explique que des habitants la questionnent sur la différence entre l'association BEEP (Bien Être, Environnement et Patrimoine) et l'association Village Patrimoine. Des réunions publiques explicatives vont avoir lieu.

Madame Christine FOULON : Tout se passe bien pour les salles. En ce début d'année, les nouvelles conventions sont mises en place ainsi que la remise des clés les vendredis après-midi avec un retour les lundis matin et des états des lieux.

Monsieur Olivier CHARTREZ : Rappel sur la vigilance à garder pour les chauffages dans les salles communales (restriction du temps, demande de fermer les portes...).

Retour sur la réunion avec Monsieur DIOT de la Communauté Urbaine d'ARRAS pour l'éclairage des arrêts de bus et des passages piétons. Un audit va être fait pour remettre de l'éclairage aux arrêts de bus et pour mettre des éclairages bleus de signalement.

Pour la rue Foch, une réunion est prévu mercredi matin. Le goudronnage aura lieu mi-février et les bordures en début février.

Les travaux en interne avancent bien avec l'agent technique.

INFOS SUPPLÉMENTAIRES :

- Manque certains panneaux de déviation pour les travaux de la rue Foch.
- Proposition de promenade de poney pour la ducasse.

Fin de la réunion à 20h36.

Le Maire, Nicolas VASSEUR

La secrétaire de séance, Marie-Hélène SAVARY